



Ligue Régionale d'Escrime des Pays de la Loire



COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR Samedi 18 Octobre 2014

Etaient présents : Laetitia MULLER, Bernard CONAN, Pierre ROLLAND, Myriame ALBERT, Nathalie BOURREAU, Rolland COLIN, Wistan PLATEAUX, Jean Dominique DILHAN, Jean Claude ULYSSE, Jean-Michel SAGET,

Etaient excusés : Carol RUCHAUD, Michel BODET, Philippe LAGISQUET, Guillaume MICHON, Brigitte DAVY, René LEMBERT, Estelle JOLY (Pouvoir à B. CONAN), Michel RELET, Jean François ANDRE

Invités :

Guy DAVY (Président du CD72), Eric DAVY, Pascal POIRIER, Sébastien MORICEAU, Yann DUPAS, Dorin VARZARU

Invités et Excusés :

MT. PRADELLE (Présidente du CD49), Benoît PINCEMAILLE (Président du CD53), Cyrille CAILLOUX, Jordan MOINE, Jérémy MOINE, David BUCQUET, Bruno DELATTRE, Olivier BOURREAU

Début de séance : 14 h 00 – Fin de séance : 18 h 30

Membres du CD : 9 présents, 9 excusés, 1 pouvoir soit 10 voix sur 18 membres : le quorum étant atteint le Comité Directeur de ce jour peut délibérer.

PREAMBULE

Accueil par la Présidente et remerciements aux personnes présentes.

La présidente rappelle le contexte difficile au sein de la ligue et l'importance de travailler ensemble et pour chacun de prendre la mesure de ses engagements.

Elle indique qu'en l'absence de la secrétaire Brigitte DAVY, Claire EUZEN (présente en qualité d'auditeur libre) se propose de prendre les minutes de la réunion et la remercie de sa proposition.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 30.08.14

Intervention de Jean-Michel SAGET qui souhaite faire les modifications suivantes sur le Compte-Rendu du 30/08/2014 :

- § 2 - Préciser « épreuves attributives de quotas au 1^{er} février 2015 »
- § 3 – Commission arbitrage : remplacer 'JRJ' par 'JNA'
- § 3 – Résolution : préciser 'à titre expérimental' dans la phrase « le projet est adopté en l'état à **titre expérimental** »
- § 3.5 remplacer la première phrase de la rédaction initiale du paragraphe par « Jean Michel SAGET fait part aux membres du Comité Directeur d'un seuil limité à 10 inscriptions pour l'ouverture de ce BPJEPS..... »

RESOLUTION

Le compte-rendu du Comité Directeur ainsi corrigé en version 02 du 30.08.14 est adopté par 10 voix pour et aucune abstention.

2 – POINT LICENCES

✓ Licences :

Saison 2012/2013 : 1609 licences prises jusqu'en octobre 2012

Saison 2013/2014 : 1503 licences prises jusqu'en octobre 2013

Saison 2014/2015 : 1401 licences prises en date au 18 octobre 2014

Sur la même période par rapport à la saison précédente, constat d'une perte de 100 licences. L'objectif reste de maintenir le nombre de licenciés cette année.

Myriame ALBERT souhaite connaître la tendance Nationale au niveau des licences. La présidente indique qu'elle n'a pas l'information.

Opération « 200 féminines »

Un point sera fait le 31 octobre sur les quotas utilisés et non utilisés par les différents clubs.

- Une relance aux clubs n'ayant pas répondu sera envoyée et un délai d'une semaine sera accordé pour renvoyer l'information à la ligue.
- Les clubs ayant mis en œuvre cette action seront sollicités afin de savoir si ils souhaitent bénéficier de quotas supplémentaires. Ils devront alors indiquer et chiffrer leur souhait.

La redistribution se fera par la ligue auprès des clubs.

3 – POINT FINANCIER

Il n'y a pas eu d'évènement majeur impactant le budget.

Convention signée avec le conseil régional : La présidente rappelle qu'une subvention de 8000 €a été accordée à la ligue pour l'achat de 2 Handifix et 4 fauteuils. Le dossier est en cours de traitement par la commission Handisport (Estelle JOLY et Jean Claude ULYSSE). La commande va être passée. LE lieu de livraison envisagé est Saint Herblain.

Intervention des cadres sur les stages : La présidente informe les membres du comité Directeur qu'il n'est pas possible à ce jour de rémunérer André VANLINTHOUT. Il est demandeur d'emploi et ne peut pas accepter de CDD de moins de 10 jours. La présidente a proposé la mise en œuvre d'une convention de mise à disposition avec le club des Herbiers. Hors à ce jour, il s'avère qu'André n'est pas salarié de ce club ni d'aucun autre.

Guy DAVY attire l'attention des membres du CD sur le fait qu'il n'est pas prudent d'embaucher un maître d'armes si nous ne sommes pas sûrs de pouvoir le payer.

4 – POINT MATERIEL

La présidente explique que la ligue possède actuellement 11 pistes moquette et a besoin de s'équiper d'enrouleurs en 2014/2015 pour utilisation lors de compétitions et stages. Guillaume MICHON est en charge de ce projet d'achat d'équipement.

Il semblerait que des enrouleurs et appareils électriques aient déjà été achetés par la ligue il y a quelques années. Ce matériel a été détérioré / perdu au fils des années.

La présidente indique qu'il est important d'identifier correctement le matériel et de réaliser des conventions de prêt. Le suivi est aujourd'hui assuré uniquement par Guillaume MICHON et une aide supplémentaire est nécessaire. Toute candidature sera donc la bienvenue.

Lorsque deux demandes de prêt de pistes moquette sont faites par les clubs sur la même période, la priorité sera la suivante :

1. Circuits nationaux
2. Challenges de club

✓ **Précision sur le lieu de stockage :**

La présidente évoque la possibilité de trouver un nouveau lieu de stockage car ce matériel est actuellement stocké au NEC ce qui n'est pas une solution sur le long terme. La location d'un box pourrait être envisagée.

Jean Dominique DILHAN indique qu'il n'est pas favorable à cette solution de location d'un Box. Il déplore la dégradation rapide du matériel prêté/ loué mais reconnaît qu'il est impossible de vérifier l'état du matériel après chaque utilisation. Il faut pouvoir responsabiliser les clubs. Il suggère qu'il y ait des interlocuteurs locaux pour le matériel (membres de clubs) qui pourraient rejoindre la commission matériel.

Jean-Michel SAGET rappelle le projet de réalisation de housses pour transporter les pistes. La présidente s'engage à relancer le sujet avec Carol RUCHAUD.

La présidente conclut en réaffirmant que le problème de détérioration du matériel est persistant et sans solution pour le moment. L'accent doit être mis dans la recherche d'un local fixe autre que le NEC et dans le recrutement de nouveaux bénévoles au sein de la commission matériel.

5 – PRESENTATION DES PROJETS DES COMMISSIONS D'ARMES

La Présidente rappelle en introduction le lancement du nouveau fonctionnement par commissions. Les candidatures aux différents postes et commissions sont clôturées depuis le 20 septembre. La composition des commissions est annexée au présent compte-rendu.

Concernant les représentants de Comités départementaux, la présidente est en attente du PV de réunion pour le CD 85. Ce PV doit préciser les candidats et modalités d'élections mis en œuvre. Dans l'attente, la nomination de Jérémy Moine est enregistrée et sera validée sous réserve de réception de ce PV.

La présidente rappelle que l'ensemble des commissions devaient remettre ses orientations notamment les commissions d'armes. Les présidents des commissions d'armes ou leur représentant seront systématiquement invités aux réunions du Comité Directeur.

5.1- Commission Fleuret

Le président de la commission Fleuret est absent et excusé et ses notes sont lues par Nathalie BOURREAU.

Le président de la commission regrette de ne pas avoir un panel plus important de bénévoles au sein de la commission car seulement 4 clubs sont représentés dans la commission sur l'ensemble des clubs pratiquant le fleuret.

Sur ce point, la présidente rappelle que la commission peut être étoffée en cours d'année sur présentation d'une candidature par mail. La candidature est envoyée par le candidat au président de la commission. La commission décide en fonction du besoin de faire valider cette candidature au comité directeur.

La commission peut aussi inviter des personnes ponctuellement à participer aux réunions à titre consultatif (en fonction des sujets à traiter). Ces invités n'ont pas de droit de vote et les décisions sont votées uniquement par les membres de la commission.

✓ **Bilan des travaux effectués par la commission fleuret: Cf. Comptes-rendus de la commission Fleuret annexés au présent document**

- Désignation du président
- Désignation du représentant de l'arme à l'ETR.
- Décision de conserver la formule de stage utilisée en 2013/2014.
- Liste des stagiaires établie pour le stage n°2.
- Classement régionaux

- Réflexion sur l'organisation des CRE et la mise en place d'un suivi des tireurs de la ligue : La commission souhaite se déplacer sur le stage 2 pour discuter du potentiel des stagiaires.

✓ **Questions soulevées par la commission fleuret :**

1. Communication des informations

La commission souhaite la mise en place de comptes rendus de stage pour pouvoir faire un bilan global du groupe et un bilan individuel des tireurs.

Le président de la commission s'interroge sur la publication du règlement de la vie sportive régionale.

La présidente de la ligue rappelle que le règlement mis à jour par Jean-Michel SAGET pour l'Assemblée Générale du 28/06/14 n'a pas été diffusé car il doit être mis en cohérence avec le nouveau fonctionnement technique et ajusté avec les objectifs de chaque commission ; elle a déjà informé le président de la commission de ce point.

2. Rôle des commissions

La commission fleuret veut rester un lieu de réflexion et d'information et souhaite être en lien permanent avec CTS et l'ETR.

La commission va communiquer chaque projet au CTS pour avis et à la présidente de ligue pour avoir un accord définitif.

Sur ce point, la présidente de la ligue rappelle que les commissions d'armes décident sans validation du Codir qui entérine uniquement les projets ou propositions des commissions d'armes.

Guy DAVY rappelle que les techniciens sont les mieux placés pour déterminer ce qu'ils souhaitent faire dans leur arme respective.

Jean Dominique DILHAN rappelle que le CODIR n'a pas de ressources techniques et ne peut donc pas juger de la pertinence technique d'un projet mais est là pour valider toute décision ayant un impact budgétaire sur la ligue

Myriame ALBERT ajoute que le Codir doit être garant de l'harmonie des projets entre les commissions et de l'éthique de la ligue.

3. Aide financière

La commission Fleuret souhaite savoir si une aide financière peut être apportée à Jordan MOINE pour son déplacement à la coupe du monde à San Francisco.

Aucune réponse n'a été apportée à cette demande.

4. Gestion du classement régional :

La commission Fleuret souhaite savoir si le classement est géré par le CTS ou la commission.

Concernant le classement 2013/14, Jean Michel SAGET rappelle qu'il avait accepté de prendre en charge les classements jusqu'en juin 2014 pour rendre service et que la fonction du CTS ne doit pas être de faire le secrétariat des commissions et qu'elles doivent être responsables de ce suivi. La gestion des classements ne fait pas partie de sa lettre de mission. Jean Michel SAGET en référera au DR pour avoir son avis et fera un retour concernant l'avis du DR à la présidente de Ligue la semaine du stage à Nantes.

La présidente considère que le classement doit continuer d'être géré par le CTS et qu'elle attend l'avis du DR pour pouvoir envisager de le transférer aux commissions. Elle demande l'avis des commissions d'armes sur le sujet :

- Commission fleuret : il y a déjà quelqu'un qui souhaiterait gérer le classement sous contrôle du représentant de l'arme dans l'ETR.
- Commission épée: Le président de la commission épée n'a pas les outils pour gérer un classement mais si ces outils lui sont fournis, il accepterait de s'occuper des classements.
- Commission sabre: Le président de la commission indique qu'il utilise la formule logarithmique et qu'il peut mettre à disposition sur demande des autres commissions l'outil de calcul.

Si ce nouveau mode de fonctionnement était retenu alors les classements seraient envoyés au CTS sous forme de document pdf pour publication en ligne sur le site

5. A qui seront envoyés les CR de commission?

La présidente rappelle que les CR des commissions doit être entérinés par le CoDir. Ils sont donc envoyés à la présidente de la ligue pour diffusion au CoDir.

✓ **Débat et réflexions suite à la présentation du projet**

Le CTS s'interroge sur certains éléments non spécifiés par la commission fleuret tels que les coefficients de force et le mode de calcul pour intégrer les compétitions dans le classement régional. Une proposition de seuils a été faite par le CTS à la commission fleuret. Il alerte sur le fait qu'on passe d'un système maîtrisé à un règlement très approximatif.

Le CTS souhaiterait être présent à l'ensemble des réunions des commissions. Il travaille de manière consultative avec la commission fleuret pour l'élaboration d'un projet. La prochaine échéance de travail sera le 29 Octobre 2014 lors du stage.

✓ **Conclusion**

La présidente de la ligue demande à la commission fleuret de revenir avec un projet complété au plus tard le 15 Novembre pour que le CoDir puisse entériner son projet. Le projet sera soumis aux membres du Codir et entériné par retour de mail dans un délai d'une semaine.

Elle insiste sur la notion de tolérance à conserver lors de la mise en place d'un nouveau système de fonctionnement avec les commissions. Elle rappelle sa recommandation concernant le caractère non obligatoire des championnats de ligue et demande à la commission de préciser sa position sur ce point dans son projet.

5.2- Commission Epée

Le président de la commission d'arme, Sébastien MORICEAU, annonce en préambule que la composition de sa commission va évoluer suite au départ planifié d'André VANLINTHOUT pour raisons personnelles. Le président propose au CoDir la candidature de Jean François ANDRE.

↳ Cette candidature est validée par le CoDir.

Il propose également au CoDir la candidature de Gilles LE FOURNIS en tant que consultant. Il sera amené à participer aux réunions de la commission. N'étant pas licencié de la Ligue, il ne peut pas être membre de la commission et n'aura donc pas le droit de vote sur les décisions prises par la commission.

La présidente rappelle que le CTS peut, à la demande des commissions d'armes, donner un avis consultatif. Il n'est pas obligatoire de l'inviter aux réunions de la commission et de le faire participer pendant la phase d'échange préalable à la finalisation du projet

Jean Michel SAGET précise que la démarche de la commission Fleuret lui convient mieux et est pour lui plus fluide et cohérente pour la construction d'un projet.

Le Projet de la commission épée ayant été reçu le 17 Octobre par mail, le CTS n'est pas en mesure de donner un avis consultatif sur ce projet.

Le président de la commission Epée déplore un dialogue inexistant avec le CTS malgré l'envoi de mails.

Le CTS propose de se poser sur un coin de table pour discuter du projet Epée et souhaite une réunion avec la commission Epée.

La Présidente rappelle que c'est à la commission de choisir ou non d'inviter le CTS à ses réunions de travail

Le président de la commission épée présente le projet de sa commission et remercie la commission Sabre pour son projet dont sa commission s'est largement inspirée avec sa commission.

Cf. Compte-rendu de la commission Epée annexé au présent document

Concernant les stages régionaux, le CTS rappelle qu'il n'a pas reçu de sélection de la commission et qu'il a donc arrêté lui-même les sélections pour le stage. Le Président indique qu'il n'avait pas encore les moyens d'établir cette sélection et qu'il n'a pas refusé à la sélection proposée par le CTS.

Concernant les quotas de ligue attribués par la FFE, la présidente de la ligue indique qu'ils doivent être honorés en totalité.

Jean Michel SAGET indique qu'il conseille de retirer de la sélection au championnat de France la mention « décidé par la Commission d'Arme » pour un quota de 2.

✓ Conclusion

Le projet n'étant pas complet notamment concernant les coefficients de force, les épreuves à intégrer au classement national et les critères de sélection permettant de favoriser la mixité, le projet doit être resoumis à la présidente de la Ligue au plus tard le 15 Novembre. Le projet sera soumis aux membres du Codir et entériné par retour de mail dans un délai de 7 jours

5.3 - Commission Sabre

En préambule, le président de la Commission Sabre, Pascal POIRIER indique qu'il regrette la diffusion large qui a été faite du projet Sabre sans consentement dans la mesure où le document n'était pas finalisé et déplore les mails de critiques et la polémique engendrées sur la base d'un document non finalisé.

Le document a été depuis remis en forme pour présentation au CoDir.

Jean Michel SAGET précise qu'il a adressé le document que lui a communiqué en avant-première et pour information la secrétaire. A l'approche du CODIR, il a choisi de l'envoyer aux responsables départementaux ou cadres des commissions c'est à dire 6 personnes. L'envoi était ciblé. Le document n'était pas identifié comme confidentiel. La démarche a été la même pour les autres commissions sauf que le document n'était pas aussi avancé.

Le président de la commission Sabre explique que le projet est l'aboutissement de nombreuses heures de travail. Le délai de 2 semaines pour réaliser ce document étant court, les efforts ont d'abord été concentrés sur la catégorie Minime. Les autres catégories seront étudiées dans un deuxième temps.

L'objectif du projet Sabre est de développer la notion d'équipe de ligue via des compétitions. L'intégralité du projet a été voté à l'unanimité par la commission. Le projet est disponible en annexe.

✓ Précisions concernant le projet sabre

- Il est précisé qu'une coquille s'est glissée dans le document et que le coefficient doit être divisé par 100 et non par 10 pour que la valeur puisse rentrer dans la case.
- D'autre part, la commission étudiera le retrait de la mention « Décidé par la Commission Sabre » pour le quota de 2.
- Suite à une question de Roland Colin, le président de la commission explique que les départements continueront à fonctionner de manière autonome.

✓ Projet Barcelone

La compétition de Barcelone est une épreuve individuelle internationale mais le travail sur l'équipe se fera par l'expérience du voyage. L'objectif serait de les aguerrir via une compétition internationale pour la fête des jeunes et de créer une cohésion de groupe pendant le voyage.

Laetitia MULLER
Présidente
1 impasse du Chablais
44470 Thouaré S/Loire
presidente@escrime-pdl.org

Guillaume MICHON
Vice Président
10 rue des vallées
85220 Saint Réverend
guillaume@escrime-pdl.org

Carol RUCHAUD
Vice Présidente
3b promenade Georges Godet
85100 Les Sables d'Olonne
carol@escrime-pdl.org

Bernard CONAN
Trésorier
67 av de la Cholière
44700 Orvault
tresorier@escrime-pdl.org

Brigitte DAVY
Secrétaire Générale / Secrétaire aux licences
53, Boulevard Paul Chantrel
72000 Le Mans
secetaire-generale@escrime-pdl.org

Jean Dominique DILHAN propose la destination de Tarbes car moins loin mais cette destination n'étant pas internationale ni destinée aux minimes, elle ne répond pas aux attentes de la commission.

La commission souhaiterait la prise en charge totale ou partielle du déplacement de Barcelone pour la sélection ainsi qu'une ouverture à inscription aux frais réels pour les autres tireurs.

Myriame ALBERT indique que le déplacement effectué en 2014 à Barcelone par le club du SCO Angers sur cette même compétition a coûté 360€ par tireur pour 14 tireurs.

La commission de sabre ayant proposé de financer les déplacements en supprimant les stages et les CRE, Jean Michel SAGET fait un parallèle avec le coût estimé de sa part d'un stage : une journée d'hébergement sur les stages régionaux en pension complète coûte 35€ à 38€. Pour un stage de 3 jours, la Ligue subventionne à hauteur de 70€ et les familles participent à hauteur de 70€.

✓ **Projet détection des potentiels:**

La Commission souhaite établir un fichier en envoyant un mail à chaque club pour leur demander d'identifier les potentiels pour individuel et équipe avant même les compétitions.

✓ **Débats et réflexions suite à la présentation du projet :**

Jean Michel SAGET revient sur la suppression des stages. La suppression du stage de sabre en octobre ne permet plus d'assurer la mission pédagogique et d'animation de la ligue. Le président de la commission sabre rétorque que cela a permis d'augmenter les quotas au fleuret et à l'épée rendant ainsi plus cohérent le stage de ligue

Jean Michel SAGET précise qu'un sabreur qui pouvait participer aux stages ne pourra plus le faire. Par conséquent nous supprimons un levier d'expérience. De plus, le fait d'intégrer au classement régional 3 compétitions clairement identifiées va créer 3x 400 km soit 1200 km de déplacement. Ce kilométrage est proscrit par la fédération. Il n'y a plus de libre arbitre alors que par le passé le classement régional prenait en compte le championnat régional + 3 challenges au choix.

Le président de la commission de sabre précise que les 3 clubs de sabre de la ligue se sont retrouvés sur ces compétitions les années passées.

Jean Michel SAGET confirme que ce projet déshabille la dynamique régionale. Il n'y a pas eu du tout de concertation entre la commission de sabre et moi. « Le minime 2 a un rythme d'avancé qui ne peut pas être freiné donc aujourd'hui c'est mort. Ils ne peuvent pas faire de stages et doivent aller à Dinard, Joué,...

Les minimes 2 ont besoin d'une saine émulation dans les stages. Donc où est le diagnostic? Il n'a pas été posé. »

Le président de la commission indique qu'un diagnostic a été posé par la commission : Le système ne marche pas depuis 15 ans et la commission souhaite expérimenter une nouvelle approche.

Dorin VARZARU : « Je ne suis pas d'accord car il n'y a plus de dynamique de ligue. Sans stage, tu ne connais pas les enfants. Les compétitions Benjamin et Minime sont en même temps donc les benjamins ne peuvent pas marquer des points en Minime. »

Le président de la commission sabre indique qu'ils peuvent passer par la filière H2024 et qu'il y a beaucoup d'opportunités de se faire sélectionner.

Dorin VARZARU indique qu'une des compétitions retenue a lieu en même temps que le challenge de Monéteau et que pour sa part il souhaite que ses tireurs y participent. La compétition est pour lui d'un niveau plus élevé.

Pascal Poirier répond que le classement régional sabre prévoit l'intégration d'un challenge ligue et qu'il aura un coefficient plus fort si la compétition est plus forte. La commission a appliqué les nouveaux principes que la ligue a édité

Myriame ALBERT indique qu'en tant que présidente de club, elle n'avait pas eu d'information concernant la suppression du premier stage pour le sabre et regrette de n'avoir pu informer convenablement ses

tireurs. La présidente de ligue indique qu'elle a pris la décision suite à la recommandation de la commission de sabre.

Le championnat de ligue de sabre Cadet, Junior et Sénior aura lieu le 11 janvier au Mans. Jean Michel SAGET indique que la précédente équipe ETR ne souhaitait pas de compétition après la rupture de Noël. Pascal Poirier répond que la ligue avait le choix entre n'avoir personne au championnat de ligue ou déplacer la date compte tenu du chevauchement de 2 compétitions sur 6 catégories à 2 endroits différents. La commission a fait le choix d'une forte participation au championnat de ligue et a donc été d'accord pour déplacer la date de ce dernier sur proposition de la présidente.

Le président de la commission continue la présentation du projet : **Cf. Compte-rendu de la commission Sabre annexé au présent document**

- Concernant la sélection à la FDJ : La commission souhaite passer de 4 compétiteurs dans la sélection à 5 éléments car le lendemain de la fête des jeunes, les bons tireurs n'ont plus forcément l'énergie nécessaire. Ceci sera dans l'optique de créer une équipe avec de meilleures chances. D'autre part un bon tireur individuel n'est pas forcément bon en équipe. Cette approche est déjà utilisée dans d'autres ligues. La validation est faite la veille de la compétition parmi les 5 compétiteurs.
- Les capitaines d'équipes seront désignés en fonction des tireurs présents dans les équipes. Jean Michel Saget répond à ce sujet que manager un groupe de collègues sans les voir sera compliqué. Guy Davy précise que la saison passée, ce n'était pas des collègues maîtres d'armes qui étaient capitaines et qu'il n'a donc pas pu les manager. Jean Michel Saget indique qu'il les a vu 2 fois.
- La commission se réserve le droit de modifier sans attendre 1 an le règlement pour modifier un élément qui ne fonctionnerait pas et de le proposer au CoDir. Pascal Poirier insiste sur la notion d'expérimentation de nouvelles approches pour faire évoluer la Ligue dans sa pratique du sabre.

✓ **Questions/ Commentaires diverses à la commission Sabre :**

- Jean Michel SAGET souhaiterait remplacer la compétition imposée de Dinard par Angers car elle se trouve en région. Le président de la commission Sabre explique qu'Angers est une compétition nouvelle et moins importante que Dinard qui reste une référence pour le moment. Cette proposition n'est donc pas retenue.
- Candidature de Dorin VARZARU à la Commission Sabre : Comme le rappelle Wistan PLATEAUX, président de la commission juridique, la candidature n'a pas été faite dans les délais impartis. Par conséquent, elle n'a pas été considérée. Dorin est en cours de réflexion concernant la re-soumission de sa candidature à la commission. Cette candidature, si elle est proposée, sera examinée par la commission concernée puis soumise à la validation du CoDir.
- Jean Michel SAGET s'exprime sur le développement de l'arme : « *Un minime 1 ou minime 2 sabre n'a plus de stage et doit donc aller à Dinard. Le coût est important. Dans le cadre d'un projet éducatif il n'a y a plus rien. Merci de reconsidérer cette décision. Car l'équité de traitement n'est pas là* ».
- Concernant les économies faites en supprimant des stages, Jean Michel SAGET indique qu'il y a des règles budgétaires. Ce qui est affecté à la région pour des stages n'est pas affecté à autre chose. Le transfert de fond n'est pas libre. L'économie faite sur l'un ne participera pas à l'autre.
- Guy DAVY rappelle que nous sommes sur une période d'expérimentation. Ce projet sort de l'ordinaire et prend en compte la notion d'équipe. La valeur des tireurs n'est pas modifiée lors des stages. La création de cohérence d'équipe est positive. Ce que propose la commission tient compte du passé : Pas beaucoup de sabreurs s'inscrivent en stage et les retours suite aux stages ne sont pas bons. Ils n'ont rien contre les plateaux. Je sens un blocage fort pour des raisons obscures et de personnes.
- Cette intervention donne lieu à un échange fourni et passionné. Jean Michel SAGET et Pascal POIRIER échangent sur l'origine de l'implantation du sabre dans la ligue et l'intérêt des stages pour le sabre.

✓ **Conclusions :**

La présidente de la Ligue propose d'entériner le projet dans la mesure où celui-ci est complet de l'avis de tous. Il restera cependant un point en réflexion au sein de la commission concernant une éventuelle organisation de stage.

Pour fournir plus d'éléments au CoDir, le président de la Commission Sabre souhaite obtenir des éléments financiers avec le détail des postes de dépenses concernant les stages effectués les saisons passés pour permettre d'évaluer les projets avenir.

Bernard CONAN va transmettre les éléments rapidement pour que la Commission Sabre puisse avancer durant les congés de la Toussaint.

La présidente de Ligue va diffuser le projet de la commission sabre au CoDir.

Les membres du CoDir souhaitent et insistent pour mettre au votre le projet de la commission sabre.

RESOLUTION

Le projet de la Commission sabre est voté en l'état, par 4 abstentions et 6 voix pour, avec la possibilité d'une adaptation éventuelle en cours de saison des principes définis.

6- POINTS DIVERS

1. Stages d'escrime Artistique

Myriame ALBERT souhaite savoir si un ou plusieurs tireurs peuvent être pris en charge par la ligue comme sur les stages d'entraînement pour faire un stage d'escrime artistique.

La présidente indique qu'une participation de la ligue est envisageable si ce stage est organisé par la ligue elle-même. Parmi les conditions requises, le club d'escrime artistique support du stage doit être affilié à la FFE.

2. Salle pour organiser un stage

Myriame ALBERT et Roland COLIN souhaitent inter changer des dates entre le challenge de Saumur le 14 décembre et H2024 le 7 décembre pour répondre à une problématique de disponibilité de salle. Une réponse rapide est demandée pour finaliser l'organisation.

Le CTS a pris note du sujet et va négocier ce changement de date avec la FFE

3. Hébergement Fête des jeunes

La FDJ aura lieu à Vichy. La présidente de la ligue dresse un état des lieux des solutions de logement pour le stage de Vichy. Deux solutions sont pour le moment envisagées :

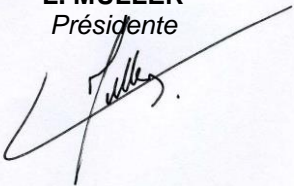
- Un hôtel 2 étoiles. Cette solution n'est pas idéale car l'hôtel n'est pas à proximité du lieu de l'évènement. L'organisation de navettes n'est pas effective à ce jour.
- Un hébergement collectif a côté du site. Une option a été posée le 10 Octobre. Nous sommes actuellement 8^{ème} sur liste d'attente.

Jean Michel SAGET suggère à la présidente de vérifier si une solution CREPS pourrait être une alternative

7- REUNIONS

La présidente de Ligue proposera une prochaine date de réunion et rappelle que d'ici là les projets des 2 autres commissions seront entérines par mail.

L. MULLER
Présidente



B. DAVY (PO C EUZEN)
Secrétaire de séance

Laetitia MULLER
Présidente
1 impasse du Chablais
44470 Thouaré S/Loire
presidente@escrime-pdl.org

Guillaume MICHON
Vice Président
10 rue des vallées
85220 Saint Révérend
guillaume@escrime-pdl.org

Carol RUCHAUD
Vice Présidente
3b promenade Georges Godet
85100 Les Sables d'Olonne
carol@escrime-pdl.org

Bernard CONAN
Trésorier
67 av de la Cholière
44700 Orvault
tresorier@escrime-pdl.org

Brigitte DAVY
Secrétaire Générale / Secrétaire aux licences
53, Boulevard Paul Chantrel
72000 Le Mans
secrtaire-generale@escrime-pdl.org